RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1999 D 01898
Numéro SIREN : 423 019 231
Nom ou dénomination : DALLE 2 SCI

Ce dépôt a été enregistré le 13/02/2019 sous le numéro de dépôt 17398



1902641301

DATE DEPOT :	2019-02-13
NUMERO DE DEPOT :	2019R017398
N° GESTION :	1999D01898
N° SIREN :	423019231
DENOMINATION :	DALLE 2 SCI
ADRESSE :	ATLANTIQUE MONTPARNASSE 11 PL DES 5 MARTYRS DU LYCE
DATE D'ACTE :	2010/07/06
TYPE D'ACTE :	ACTE SOUS SEING PRIVE
NATURE D'ACTE :	CESSION DE PARTS
	MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

99J1893

AD 6-2-10
JH - MS

Greffe du tribunal de commerce de Paris
Acte déposé le :
13 FEV. 2019
Sous le N° : 12354

CESSION DE PARTS SOCIALES DE LA SOCIETE « DALLE 2 SCI »

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- **SOFIGEC**, Société par Actions Simplifiée au capital de 1.767.500 €, en liquidation, dont le siège social est sis 11 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS, immatriculée sous le numéro 384 452 116 au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, représenté par sa liquidatrice Mme Catherine CHAYE, habilitée à cet effet,

ci-après dénommée « le Cédant », d'une part,

ET

- **DALLE SARL**, Société à Responsabilité Limitée au capital de 43.050.500 €, dont le siège social est sis 11 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS, immatriculée sous le numéro 422 960 849 au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, représentée par sa Gérante Mme Catherine CHAYE, habilitée à cet effet,

ci-après dénommée « le Cessionnaire », d'autre part,

EN PRESENCE DE :

- **SCI CALIFIMMO**, Société Civile Immobilière au capital de 113.856.871,60 €, dont le siège social est sis immeuble La Californie 72100 LE MANS, immatriculée sous le numéro 317 722 387 au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS, représentée par son Gérant M. Hughes LE FORESTIER DE QUILLIEN, habilité à cet effet,

- **SCI LONDRES ATHENES**, Société Civile Immobilière au capital de 34.849.850 €, dont le siège social est sis 10 boulevard Marie et Alexandre Oyon 72100 LE MANS, immatriculée sous le numéro 326 507 431 au Registre du Commerce et des Sociétés du MANS, représentée par son Gérant M. Hughes LE FORESTIER DE QUILLIEN, habilité à cet effet,

- **DALLE 2 SCI**, Société Civile Immobilière au capital de 65.300.500 €, dont le siège social est sis 11 place des Cinq Martyrs du Lycée Buffon 75014 PARIS, immatriculée sous le numéro 423 019 231 au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS, représentée par son Gérant la société CHAURINVEST, elle-même représentée par la société MAAF Assurances SA, elle-même représentée par son Directeur Général M. Etienne COUTURIER, habilité à cet effet,

IL A ETE PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

DALLE 2 SCI est une Société Civile Immobilière qui a pour principal objet l'acquisition, le financement, la rénovation éventuelle, la gestion, l'exploitation, la location et la revente éventuelle de biens immobiliers situés dans l'ensemble immobilier Atlantique Montparnasse sis à Paris, dans le périmètre de la ZAC Pasteur Montparnasse.

La société a été constituée le 18 mai 1999.

Son capital de 65.300.500 euros est divisé en 4.282.000 parts sociales de 15,25 euros de nominal chacune, entièrement libérées.

CECI EXPOSE IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Origine de propriété :

Le Cédant détient 1 part sociale de 15,25 euros de nominal, pour l'avoir acquise de M. Stéphane THEURIAU aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 octobre 2000.

Cession

Le Cédant cède, sous les garanties ordinaires et de droit, au Cessionnaire qui accepte, 1 (une) part sociale lui appartenant avec tous les droits et obligations y attachés.

La part cédée sera la propriété du Cessionnaire à compter de ce jour. Il aura seul droit aux produits de la dite part qui seront mis en distribution postérieurement à ce jour.

A cet effet, le Cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée et obligé par toutes les clauses des statuts dont une copie certifiée conforme par le Gérant lui a été préalablement remise.

Prix

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de dix-sept euros et quatre-vingt quatre centimes (17,84 €).

Agrément

Le Cessionnaire ayant déjà qualité d'associé de la société, aucun agrément n'est requis pour la validité de la présente cession, conformément aux dispositions de l'article 10.2 des statuts.

Modification statutaire

En conséquence de la présente cession, les associés conviennent unanimement que le premier paragraphe de l'article 7 des statuts aura désormais la rédaction suivante :

> **« Article 7 – Capital social – Modification du capital social**
>
> 7.1 Le capital social est fixé à 63.300.500 € (soixante-trois millions trois cent mille cinq cents euros). Il est divisé en 4.282.000 (quatre millions deux cent quatre vingt deux mille) parts sociales de 15,25 € (quinze euros et vingt cinq centimes) chacune, entièrement libérées, lesquelles sont réparties comme suit entre les associés :
>
> - Dalle SARL — 2 141 000 parts sociales
> - SCI CALIFIMMO — 428 200 parts sociales
> - SCI LONDRES ATHENES — 1 712 800 parts sociales
>
> Total égal au nombre de parts composant le capital social : 4.282.000 parts sociales. »

Pour le surplus, l'article reste inchangé.

Inscription au registre

La société DALLE 2 SCI prend acte de la présente cession, laquelle fera par ses soins l'objet d'une inscription au registre des transferts de parts sociales.

Enregistrement

Le Cédant déclare que la part cédée n'est pas représentative d'apports en nature effectués depuis moins de trois ans.

En outre, la possession de la part cédée ne confère ni en droit ni en fait la jouissance de droits immobiliers.

Publicité

La présente cession sera rendue opposable à la société selon les modalités prévues par la loi et les statuts.

En outre, elle sera rendue opposable aux tiers après accomplissement de ces formalités et dépôt de deux originaux au Greffe du Tribunal de Commerce de PARIS.

Frais

Les frais, droits et honoraires des présentes, et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge du Cessionnaire qui s'y oblige.

Fait à Niort,
Le 6 juillet 2010
en 5 originaux.

SOFIGEC
Mme Catherine CHAYE

DALLE SARL
Mme Catherine CHAYE

DALLE 2 SCI
M. Etienne COUTURIER

SCI CALIFIMMO
M. Hughes LE FORESTIER DE QUILLIEN

SCI LONDRES ATHENES
M. Hughes LE FORESTIER DE QUILLIEN

Enregistré à : SERVICE DEPARTEMENTAL DE L'ENREGISTREMENT
PARIS ST-SULPICE
Le 13/12 2018 Dossier 2019 00000851, référence 7584P61 2018 A 21200
Enregistrement : 25 € Penalites : 13 €
Total liquidé : Trente-huit Euros
Montant reçu : Trente-huit Euros
L'Agent administratif des finances publiques

Hervé GREGOIRE
Agent administratif
des finances publiques